



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs Bio du Vaucluse



Fonds pour la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



UNION EUROPÉENNE
FOND EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

INITIATION A L'AGRICULTURE BIODYNAMIQUE

Viticulture-arboriculture

21 & 22 novembre 2018 - Cavailon

*CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

PENSEZ AU SERVICE DE REMPLACEMENT

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

■ Vaucluse : 04 90 84 00 06

■ Bouches-du-Rhône: 04 42 96 15 89

www.servicederemplacement.fr

LE CRÉDIT D'IMPÔT À LA FORMATION

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

COMMENT EST-IL CALCULÉ ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

PUBLIC : Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

ASPECTS PRATIQUES : Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

COÛT DES FORMATIONS : La majorité des formations sont prises en charge pour le public précité. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA. Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

JE SOUHAITE PARTICIPER À UNE FORMATION : Je prends connaissance des conditions générales de formation.

Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de caution ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

JE NE VEUX/PEUX PLUS PARTICIPER À LA FORMATION : J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), le Civam bio du Vaucluse se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

SI LE CIVAM BIO DU VAUCLUSE ANNULE OU REPORTE LA FORMATION : En effet, le Civam bio du Vaucluse se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

APRÈS LA FORMATION : attestation de présence remise à la fin de la formation ; feuilles d'émargement, convention et facture acquittée sur demande notamment pour pouvoir bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt.



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



l'Europe
s'engage
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

INITIATION A L'AGRICULTURE BIODYNAMIQUE

Arboriculture et viticulture

Avec Vincent Masson – Biodynamie Service

Mercredi 21 & Jeudi 22 novembre 2018 à Cavillon

&

1 journée en hiver 2019 (date et lieu à préciser)

Objectif général de l'action de formation :

L'objectif de la formation est de comprendre les concepts de base de l'approche et de la méthode biodynamique appliquée à l'ensemble des productions agricoles végétales (arboriculture, maraichage, oléiculture et viticulture), de connaître les techniques spécifiques et leur mise en pratique.

Le programme, sera adapté en fonction des besoins et demandes exprimés par chacun en début de formation.

Une 3^{ème} journée aura lieu début 2019 pour finaliser les apports théoriques, répondre à vos questions et appréhender la mise en œuvre sur une exploitation.

Prérequis : pas de prérequis demandés.

Public cible : agriculteurs, agricultrices et porteurs de projets du Vaucluse et des départements limitrophes.

Compétences visées : à la suite de la formation, les stagiaires pourront mettre en place et pratiquer dans un objectif d'amélioration technique durable de leur exploitation les principes de l'agriculture biodynamique.

Critères et modalités d'évaluation des résultats :

- Pour évaluer les capacités acquises par chaque stagiaire, une évaluation croisée orale (entre stagiaires et sous le contrôle de l'intervenant et de l'animateur) sera réalisée en fin de journée.
- Pour évaluer la satisfaction des stagiaires un questionnaire de satisfaction sera remis à chaque stagiaire à la fin de la formation.

PROGRAMME

Mercredi 21 novembre - 9h à 17h

Objectif : Connaître les principes fondamentaux de l'agriculture biodynamique et les appliquer aux cultures agricoles végétales (arboricoles, maraichères, oléicole et viticoles).

- Introduction aux bases de l'agriculture biodynamique
 - Définition de l'agriculture biodynamique
 - L'origine du "cours aux agriculteurs", les personnalités marquantes

12h15 – Repas sur place au restaurant de l'association Le Village (8-10 €)



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



Fonds pour la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

- Concepts de base : notion d'organismes agricoles ; les règnes de la nature ; notion de chaos,...
- La nutrition des plantes

Jeudi 22 novembre - 9h à 17h

➤ Les préparations biodynamiques : mise en œuvre, application et résultats

- Le matériel pour les différents travaux (dynamiseurs, recueil d'eau de pluie, pulvérisateurs,...) : choix des outils et matériaux idéaux incluant des retours sur expériences ; Versus, s'adapter aux possibilités des agriculteurs, faire au mieux à moindre coût, ...
- Mise en œuvre, application et résultats :
 - Les préparations 500 et 500P
 - La préparation 501
 - Préparations valériane (507) et prêle (508)

12h15 – Repas sur place au restaurant de l'association Le Village (8-10 €)

➤ Le compostage

- Préparations du compost
- Compost de bouse

➤ Résultats de recherche

➤ Echanges nourris tout le long de l'intervention entre les participants et l'intervenant.

➤ Echanges avec les participants pour valider les thèmes qui seront abordés lors du 3^{ème} jour en fonction de leurs souhaits soit de découvrir d'autres méthodes, soit d'approfondir celles précédemment abordées lors des 2 journées réalisées.

Méthodes pédagogiques et moyens matériels pour les 2 jours :

Présentation orale avec l'aide de support visuel (diaporama, documents ...) et explication orale avec l'aide de paperboard pour les illustrations. Matériel de démonstration (préparation, plants, bassine).

INFOS PRATIQUES

Moyens d'encadrement :

Intervenant : Vincent Masson – Biodynamie Service - www.biodynamie-services.fr

Animation/logistique : Anne Guittet, Animatrice Agribio 84

Adresse lieu (21 - 22 novembre 2018 & 1 jr en hiver 2019) : Association Le Village – Mas de la Baronne – 84302 Cavaillon cedex. Cf. plan d'accès ci-dessous.

Repas du Midi : Repas au Village (de 8 à 10 €)

Tarifs :

La formation est gratuite* pour les contributeurs VIVEA (agriculteurs, conjoints collaborateurs et cotisants solidaires à jour de leur cotisation MSA).

Pensez au service de remplacement (Info SR Vaucluse : 04 90 84 00 06)



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs 84 du Vaucluse



Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



l'Europe
s'engage
Paysan-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

Frais de participation de 175 €/jours de formation pour les agriculteurs non éligibles aux fonds de formation VIVEA et pour les salariés (possibilité de prise en charge par les fonds de formation professionnelle : OPCALIM, FAFSEA...).

*En fonction du nombre de participants, une participation pourra vous être demandée.



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs Bio du Vaucluse



Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

BULLETIN D'INSCRIPTION*

Nom et Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Commune :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance (exigée par le VIVEA) :

Précisions sur votre statut :

Chef d'exploitation Cotisant solidaire Salarié agricole Technicien, conseiller agricole autre, précisez.....

Adhérent à une association du réseau Bio de PACA : NON OUI
laquelle ?.....

Quelles productions faites-vous : Arboriculture / Maraichage / Oléiculture / Viticulture

Vos attentes vis-à-vis de la formation :

.....

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ? : site internet InPACT Site internet Bio de PACA Catalogue de formation InPACT Collègues agriculteurs ou porteurs de projets Newsletter Autre (préciser)

Je déclare avoir lu et accepte les conditions générales de formation

Date :

Signature :

JE M'INSCRIS À LA FORMATION

INITIATION A L'AGRICULTURE BIODYNAMIQUE

Je suis éligible au VIVEA

Agriculteur, cotisant solidaire, porteurs de projets, la formation est prise en charge totalement ou partiellement, mais vous devez nous **joindre obligatoirement les originaux** :

- Pour les porteurs de projet **d'une attestation de démarche d'installation**
- Pour les nouveaux installés (moins d'un an) **d'une attestation d'affiliation MSA précisant la date d'installation**
- Joindre un chèque de caution de 75€ par jour de formation

Je ne suis pas éligible au VIVEA

Salariés, demandeurs d'emploi, vous pouvez être aidés par votre fond de formation (fafsea, opcalim, ...), pôle emploi,.... Le coût journalier est de 175 €. Nous pouvons vous faire un devis ou une facture sur demande.

- Joindre un chèque de caution de 75 € par jour de formation

L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription et du chèque de réservation.

JE JOINS UN CHÈQUE DE € À L'ORDRE DE CIVAM BIO DU VAUCLUSE AVEC MON BULLETIN D'INSCRIPTION.

À RENVOYER À :

AGRIBIO VAUCLUSE - M.I.N.5 - 15 AVENUE PIERRE GRAND 84953 CAVAILLON CEDEX

Contact : Anne Guittet - 04 32 50 24 56 - agribio84@bio-provence.org

